

Questions du groupe ECOLO+

Question #1 : Sécurisation des murs de l'abbaye jouxtant le domaine public.

Différents murs de l'abbaye jouxtent le domaine public. On sait d'autre part que l'accumulation d'eau suite à des pluies abondantes peut entraîner une rupture de pareils murs. Le Collège communal a-t-il entrepris des démarches à l'égard du nouveau propriétaire pour faire part de l'inquiétude concernant la sécurité ? Si non, envisage-t-il de le faire prochainement. Si oui, quels en sont le résultat et le calendrier d'intervention en ce qui concerne

- le mur situé rue du Séminaire, à hauteur de la place de Soviret, mur qui bénéficie d'un étançonnage depuis plus de 20 ans
- le mur qui surplombe le cimetière de Floreffe: ce mur est en partie recouvert de lierre mais présente aussi des signes de fragilisation
- le mur qui se situe en arrière de la maison dans la partie montante de la rue de Robersart, mur dont une partie s'est effondrée à deux reprises.

Question #2 : Avancement du projet de plantation d'arbres en lien avec le droit de tirage versé par la Région Wallonne à la commune de Floreffe

La plantation de 4000 Km de haies et/ou de 1.000.000 d'arbres en Wallonie a constitué l'une des mesures phares en matière de biodiversité de la précédente Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2019-2024.

Cette ambition de la Wallonie s'inscrit plus largement dans la stratégie européenne en faveur de la biodiversité de l'Union à 2030, incluant notamment la volonté de planter 3 milliards d'arbres d'ici à 2030 et de renforcer la présence d'arbres et de haies au sein de l'espace agricole.

Les plantations d'arbres et de haies en milieu ouverts offrent de nombreux bienfaits pour l'environnement. Ainsi, elles permettent de modérer le risque d'inondation en limitant l'érosion et en stabilisant les berges des rivières, elles fixent une part importante du carbone, elles peuvent protéger les cultures ou encore le bétail.

Afin d'amplifier les plantations de ligneux indigènes sur notre territoire, les mesures régionales ne pourront être efficaces que si elles sont complétées par une approche locale et le développement de projets concrets qui permettent de rencontrer l'objectif de cette politique. La participation forte et collaborative des autorités communales est donc déterminante face à ce défi d'envergure pour planter plus et mieux, et ainsi bénéficier des différents services écosystémiques fournis par les haies.

Ce soutien à l'action des communes a fait l'objet d'un droit de tirage attribué aux 262 communes afin qu'elles bénéficient de budgets d'ampleur leur permettant de planifier et réaliser efficacement de nouvelles plantations sur leur territoire.

Pour y parvenir, un budget de dix millions d'euros est ainsi affecté au financement de cette démarche. Cette somme est destinée au secteur public, en l'occurrence aux autorités communales de l'ensemble du territoire wallon.

Cette aide financière a pris la forme d'un droit de tirage. Chaque commune s'est donc vu attribuer une enveloppe, fixe, 28.121€ en ce qui concerne Floreffe, dont elle pourra prélever les montants nécessaires pour financer des actions de plantation. Suite au rapportage intermédiaire facultatif de 2025, il y aura une

validation finale concernant l'utilisation de ce montant, droit de tirage qui a été versé à la commune.

L'entièreté du montant de la subvention octroyée a été liquidée à l'autorité communale concernée en 2023 et devra être utilisée complètement ou partiellement par celle-ci avant le 31 décembre 2027. Les enveloppes octroyées n'ont pas d'effet rétroactif. Il s'agit d'un droit unique. Le présent mécanisme ne permet donc pas des appels multiples. L'utilisation des fonds perçus par les autorités communales sera contrôlée, a posteriori, par l'Administration, avec remboursement au profit du budget général de la Région wallonne si les fonds n'ont pas été utilisés aux fins prévues ou s'il s'avère que le montant total octroyé à l'autorité communale sur base du calcul réalisé n'est pas épuisé. L'excédent devra être remboursé.

Quels sont les projets qui ont déjà été menés par l'administration communale : nombre d'arbres plantés, localisation, montant investi ?

Quels sont les projets envisagés avant fin 2027 ?

Question #3 : Soutien à une alimentation saine à l'école

L'apprentissage et la promotion d'une alimentation saine commence dès la maternelle. Une bonne alimentation, c'est aussi l'assurance d'une bonne santé, c'est en tout cas un des moyens de prévention à développer dès le plus jeune âge. A cet égard, différents projets existent, à Floreffe ou ailleurs.

A Floreffe des fruits sont distribués aux enfants des écoles communales depuis de nombreuses années. Des soupes sont parfois préparées en classe avec les élèves, à l'initiative des professeurs.

Mais ces initiatives pourraient aller plus loin. A Profondeville, le CPAS développe son propre potager, dont les légumes sont utilisés pour la préparation de repas dans les écoles.

Qu'en est-il à Floreffe ?

Avez-vous déjà été envisagé la possibilité de mettre en place des repas dans les écoles, ou à minima à généraliser les soupes ?

Questions du groupe PS

Question 1

Le projet de remise en eau de l'étang du centre culturel, initialement prévu par la CLDR, a été abandonné vu le coût de ce projet.

Cependant, cet espace occupe une place centrale dans le parc.

Comptez-vous laisser cet espace tel quel ou un projet d'établissement est-il prévu pour transformer ce bassin vide tout en gardant cet espace en zone de biodiversité ?

Question 2

Consommation de drogues et analyse des eaux usées à Floreffe.

L'institut de santé Sciensano a récemment publié une étude analysant la présence de drogues dans les eaux usées en Belgique.

Existe-t-il des données spécifiques pour la commune de Floreffe ?

Si des données existent, quelles sont les substances les plus détectées sur notre entité ?

En fonction des résultats, envisagez-vous de faire des actions de prévention notamment auprès des jeunes ?